

## ➤ GESTION DES DÉCHETS

# Préparation des produits phyto non utilisables pour les collectes

Depuis fin 2021, l'association Coléo gère la collecte et le traitement des déchets agricoles du territoire. L'écocontribution, mise en place en juillet 2022, sur les ventes de phyto et d'engrais finance les collectes de déchet régulières. Agriculteurs, agricultrices, dès maintenant, préparez correctement vos déchets !

### LES PRODUITS PHYTO NON UTILISABLES, KÉSAKO ?

Un produit phyto est non utilisable si :

- Il n'est plus homologué ;
- Il est dégradé ;
- L'étiquette est illisible ;
- L'utilisateur ne l'utilise plus.

Les produits phyto non utilisables, appelés PPNU, sont des produits dangereux.

### CE QU'IL FAUT FAIRE

- Identifier et marquer « PPNU, NE PAS UTILISER »
- Stocker dans votre local phyto
- Avertir son technicien

### CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Les réutiliser à d'autres usages
- Les brûler
- Les enfouir
- Les mettre en décharge
- Les déverser dans l'environnement

### QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

- La loi du pays n° 2017-3 du 7 février 2017 instaure des règles strictes afin de protéger les usagers et l'environnement.
- Les arrêtés n° 2017-1059/GNC et n° 2017-1061/GNC encadrent la formation certiphyto-NC.
- La Nouvelle-Calédonie encadre l'export de déchets dangereux dont font partie les PPNU.



Les PPNU sont des déchets dangereux : il est indispensable de bien les identifier et de les stocker dans un endroit isolé en attendant la prochaine collecte.

## ➤ Les collectes

Coléo organisera des collectes régulières à partir du second semestre 2023 :

- Une fois par an sur la côte Ouest
- Une fois tous les deux ans sur la côte Est
- Une fois tous les trois ans sur les îles

**Attention :** les déchets phyto étant des déchets dangereux, une traçabilité est obligatoire. Les points de collecte sont donc ponctuels.

Lors des collectes, inscrivez-vous, puis déposez vos déchets au point de collecte le plus proche de chez vous aux dates prévues. Manipulez toujours les PPNU avec des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés et avec précaution.

Le traitement des PPNU dépend de la substance active des produits :

ils sont exportés vers la Nouvelle-Zélande ou l'Union européenne.

Il est financé par les écocontributions mises en place à la vente des produits depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les produits achetés avant cette date ne pourront pas bénéficier de cette prise en charge.



**Pour en savoir +**

Coléo - Chargée de suivi administratif et opérationnel : Tél. 78 29 83  
association.coleo@gmail.com - Coléo NC